

COMMISSION SPORTIVE NORD

Mis à part l'arrêt du championnat en phase 2, au niveau règlementaire, la saison 2019/2020 n'a pas connu de grands bouleversements.

Afin de faciliter le travail de tous, les formulaires d'inscriptions pour le Comité du Nord ont été simplifiés et allégés.

La D4, créée en saison 2018/2019, qui était en phase de test, sera maintenue pour les saisons à venir.

Cette division est déconnectée du championnat traditionnel. Le classement des joueurs y participant, ne peut pas être supérieur à 599 pts ; il n'y a pas de montée/descente. Toutefois une équipe qui le souhaite peut intégrer la D3 en phase 2.

La D3 restant la dernière division officielle, il suffit de s'y inscrire pour participer. Les équipes qui reçoivent le samedi, ne sont pas très nombreuses. Sur ce point, il y a eu moins de problèmes car le secrétariat envoie, avant chaque journée, la liste des équipes jouant le samedi. Toutefois, nous encourageons vivement les équipes qui reçoivent le samedi, à contacter leurs adversaires, dans la semaine qui précède la rencontre, afin de s'assurer que ceux-ci ont bien pris en compte cet élément. Cela n'est pas une obligation mais de la courtoisie.

Les équipes, en D3, qui ne peuvent en aucun cas se déplacer le samedi doivent le signaler sur le formulaire « désidératas ».

En D3, deux équipes peuvent s'entendre pour reporter une rencontre. Cette rencontre doit impérativement être disputée avant la journée suivante prévue au calendrier.

Si une des 2 équipes ne donne pas son accord, la rencontre doit se jouer à la date prévue soit le dimanche soit le samedi. Cela doit également être validé par la commission sportive. Aucun report n'est possible pour la dernière journée de chaque phase.

Toutes les compétitions départementales sont désormais disputées avec des balles plastiques.

Périodiquement, vous recevez des flashes de la CSN. Ceux-ci ont pour but de sensibiliser les clubs et tous les licenciés sur certains points particuliers du règlement qui, au vu des pénalités, engendrent des difficultés d'interprétation. Comme certains clubs le font ; l'idéal serait d'afficher ces flashes afin d'attirer l'attention de tous les joueurs du club.

Il n'est plus nécessaire d'envoyer les feuilles de rencontres au secrétariat sauf si des annotations sont faites à son verso.

Une feuille devra être conservée par l'équipe recevant ; une autre sera donnée à l'équipe visiteuse. La feuille sera conservée par les deux équipes et **devra être transmise à la commission sportive départementale si celle-ci le demande.**

Pour être recevables, les annotations au dos de la feuille doivent impérativement être signées par les 2 capitaines et le juge arbitre. Un capitaine ne peut pas refuser de signer.

Le fait de signer ne signifie pas un accord sur les faits mais atteste simplement la prise de connaissance des annotations.

Les équipes exemptes ou bénéficiant d'un forfait doivent impérativement enregistrer la composition de l'équipe sur SPID ; en cas d'impossibilité, la composition sera transmise au secrétariat au plus tard le mercredi qui suit la date de la rencontre. Ne pas donner sa composition est contraire au règlement et peut fausser la règle du brûlage.

Une équipe qui n'aura pas donnée sa composition dans les délais, ne bénéficiera pas des 3 points de la victoire.

Inscrire sur la feuille de rencontre de fausses informations ou des résultats fictifs peut avoir des conséquences importantes. Les signataires et responsables des faux sont traduits devant l'Instance Régionale de Discipline et risquent de graves sanctions.

Cette saison encore, malgré nos nombreux rappels, plusieurs équipes ont été pénalisées, en phase 1, suite au brûlage de la J2. En phase 2, nous avons constaté une nette amélioration. Cependant, nous vous invitons à rester vigilants sur ce point de règlement (titre II chapitre I article II.112)

La FFTT a voté dès la saison 2016/2017, l'autorisation pour les benjamins pour jouer en championnat traditionnel seniors.

La commission sportive a proposé et fait voter l'annulation de la pénalité financière pour équipe incomplète. Il est toujours préférable de présenter une équipe incomplète plutôt que faire un forfait pour lequel les conséquences sont plus importantes. En départemental, l'équipe est considérée comme incomplète, si plus d'un joueur est absent.

Pour la saison 2020-2021, les féminines qui jouent en championnat féminin régional, le samedi soir, sont autorisées à jouer, pour le même tour, le dimanche matin en régional ou en départemental messieurs, en respectant la règle du nombre de joueuses par équipe. Cette dérogation est accordée pour une période de test d'une saison.

Au niveau du nombre de litiges, la saison ayant été interrompue brusquement, il n'a pas été possible de faire des statistiques. Malgré tout, nous constatons une tendance encourageante à la baisse.

Le rôle de la commission sportive est de veiller à ce que toutes les épreuves départementales se déroulent conformément aux règlements en vigueur. C'est elle aussi qui constitue les poules du championnat par équipes et les divisions du critérium fédéral avec une équipe différente pour chacune de ces compétitions.

Composition de la commission sportive

Pour le championnat par équipes

Régis Fenet: Championnats jeunes et D4

Jacques Deschamps: Championnat poussins/benjamins

René Lootens pour la D1

Jean André Willaert pour la D2

Dominique Seynhaeve pour la D3

Pour le critérium fédéral

Bruno Revel

A ajouter aussi, la participation active de nos Secrétaires

Un membre élu du Comité Directeur est désigné comme responsable de chaque épreuve organisée par le Comité du Nord.

René LOOTENS

Secrétaire de la Commission Sportive

